

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 28 (1920)

Heft: 10

Rubrik: La Croix-Rouge suisse doit-elle entrer dans la Ligue des Croix-Rouges?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Croix-Rouge suisse doit-elle entrer dans la Ligue des Croix-Rouges ?

C'est la question très actuelle et très importante qui a été discutée en séance de la Direction le 18 septembre à Berne.

Presque tous les membres de la Direction étaient présents, et le colonel Bohny a salué au début de la réunion le nouveau membre du Comité central, M. le D^r Morin. Il a donné ensuite la parole au prof. Will. Rappard, membre du Comité international et secrétaire général de la Ligue des Croix-Rouges.

Dans un exposé très clair, très bref, très précis, M. Rappard a fait ressortir l'opportunité, voire la nécessité pour notre société de s'affilier à la ligue. Jusqu'ici 26 sociétés nationales de la Croix-Rouge se sont inscrites comme membres de la ligue; la Suisse, berceau de la Croix-Rouge, est la dernière société européenne qui n'ait pas encore donné son adhésion.

Une discussion générale très intéressante, au cours de laquelle M. G. Muller a soulevé quelques objections qui ont été réfutées tour à tour par le président, le D^r Morin, M. Huber, le D^r de Marval, M. Rauber, M^{lle} Trüssel et par le rapporteur, a été suivie du vote unanime de la résolution suivante:

La Direction de la Croix-Rouge suisse préavise l'entrée de la société dans la Ligue des Croix-Rouges, avec l'espoir certain que cette ligue deviendra sous peu réellement internationale. Elle soumettra la question à une assemblée générale extraordinaire qui sera convoquée à Berne à la fin d'octobre.

Au cours de cette séance, le D^r Scherz de Grindelwald a été nommé adjoint au Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse.

Puériculture et Croix-Rouge

Sous ce titre, M. le professeur d'Espine, vice-président du Comité international de la Croix-Rouge, publie dans la *Revue* un très intéressant exposé de cette question si actuelle. Nous empruntons à cet article les données qui suivent (*Revue intern. de la Croix-Rouge*, 1919, N° 8):

Parmi les buts nouveaux proposés à l'activité de la Croix-Rouge en temps de paix, il n'en est point de plus beau, de plus important pour l'avenir de la Société des Nations que le bien de l'enfant, « the child's welfare », la protection de l'enfance.

C'est un grand honneur pour Genève d'avoir été désignée comme le siège de la Société des Nations. C'est un privilège

aussi grand pour la patrie de Jean-Jacques Rousseau de devenir le centre d'une action mondiale de la Croix-Rouge en faveur de l'enfant.

Quelques mots sur la mortalité des enfants dans la première année (mortalité infantile) me paraissent indispensables pour comprendre l'importance de la nouvelle tâche qui s'impose à la Croix-Rouge.

La mortalité infantile a subi une diminution progressive presque partout dans les 10 dernières années sous l'influence de la sollicitude toujours plus grande dont les nourrissons sont l'objet. C'est surtout depuis 30 ans que ce recul est remarquable, c'est-à-dire depuis l'introduction de la